



Préfecture de l'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 23 mars 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion de l'appel à un « apéro géant » à Rennes, le 25 mars, lancé sur un site de réseaux sociaux, la préfecture rappelle que les organisateurs de ce rassemblement peuvent être tenus responsables de tout débordement.

En outre la Préfecture appelle l'attention des éventuels participants sur les risques sanitaires liés à l'alcoolisation massive, en particulier des jeunes, phénomène contre lequel elle combat depuis plusieurs années, aux côtés des collectivités locales, notamment à Rennes, dans le cadre de la « Charte de la Vie Nocturne ».

Enfin, la préfecture appelle à la responsabilisation des parents des collégiens et lycéens mineurs tentés de répondre à cet appel. Ils doivent faire preuve d'une grande vigilance face aux conséquences de tels débordements. Il est du devoir de chacun d'adopter un comportement responsable dans ces circonstances face aux éventuels désordres occasionnés par ces rassemblements en grand nombre.

Contact presse :
Michèle Lacroix 02 99 02 11 81